

[Container Label]

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

Herbicide Valor

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL

Ce produit contient des distillats de pétrole.

Pour la suppression du bryum d'argent sur les verts et les tertres des terrains de golf

PRINCIPE ACTIF : Carfentrazone-éthyle 224 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,010% et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00049% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00017% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 36061 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : 0,5 à 945 mL

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph ON N1C 0A4
1-866-613-3336

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Valor est un herbicide de contact ayant peu ou pas d'activité rémanente qui fournit une suppression en postlevée sélective du bryum d'argent (*Bryum argenteum*), un type de mousse, dans le gazon. Le principe actif de l'herbicide Valor est le carfentrazone-éthyle. Cet herbicide de la classe des aryl-triazolinones interrompt la synthèse de la chlorophylle et produit des sous-produits de biotransformation qui brisent les membranes cellulaires des végétaux. Ce processus ne survient que dans les plantes vertes sensibles, en présence de lumière.

L'herbicide Valor pénètre rapidement dans les cellules végétales et des symptômes peuvent apparaître en 24 heures ou moins sur le feuillage des mauvaises herbes sensibles. La dessiccation complète et la mort surviennent entre 7 et 14 jours après l'application.

Des conditions environnementales extrêmes, p.ex., un taux d'humidité ou des températures excessivement élevés ou faibles, peuvent influencer l'activité de ce produit. L'apparition des symptômes peut être accélérée en présence de conditions chaudes et humides, et retardée dans des conditions très sèches ou très fraîches. Ce produit demeure toutefois très efficace aussi bien dans les conditions fraîches ou chaudes. Les mousses endurcies par le stress (la sécheresse ou le froid, p. ex.) sont moins sensibles à ce produit. Les applications devraient être effectuées lorsque la mousse est en période de croissance active.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Risques pour les humains et les animaux domestiques

Cause une irritation des yeux et de la peau. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux ou la peau.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Éliminer les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou lourdement contaminés par ce produit. Ne pas les réutiliser. Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maison. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Délai de sécurité après traitement

Interdire l'accès aux lieux traités aux personnes (autres que l'applicateur) et aux animaux

familiers pendant l'application. Ne pas pénétrer dans la zone traitée tant que la solution pulvérisée n'est pas complètement sèche.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : Ce produit est censé présenter une faible toxicité par voie orale et cutanée, et une toxicité modérée par inhalation. Il est censé être légèrement irritant pour la peau et très peu irritant pour les yeux. La prise en charge consiste généralement à

éloigner la victime de la zone d'exposition et à administrer un traitement symptomatique et des mesures de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Conserver dans le contenant d'origine seulement, au frais et au sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants avec prudence. Après l'utilisation partielle, replacer le couvercle et fermer hermétiquement. Pendant l'entreposage, isoler l'herbicide Valor pour éviter de contaminer les autres pesticides, les engrais et de l'eau. En cas de déversement, éviter le contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler 1-866-336-2983.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

[Booklet]

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

Herbicide Valor

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL

Ce produit contient des distillats de pétrole.

Pour la suppression du bryum d'argent sur les verts et les tertres des terrains de golf

PRINCIPE ACTIF : Carfentrazone-éthyle 224 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,010% et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00049% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00017% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 36061 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : 0,5 L à 945 mL

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph ON N1C 0A4
1-866-613-3336

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Valor est un herbicide de contact ayant peu ou pas d'activité rémanente qui fournit une suppression en postlevée sélective du bryum d'argent (*Bryum argenteum*), un type de mousse, dans le gazon. Le principe actif de l'herbicide Valor est le carfentrazone-éthyle. Cet herbicide de la classe des aryl-triazolinones interrompt la synthèse de la chlorophylle et produit des sous-produits de biotransformation qui brisent les membranes cellulaires des végétaux. Ce processus ne survient que dans les plantes vertes sensibles, en présence de lumière.

L'herbicide Valor pénètre rapidement dans les cellules végétales et des symptômes peuvent apparaître en 24 heures ou moins sur le feuillage des mauvaises herbes sensibles. La dessiccation complète et la mort surviennent entre 7 et 14 jours après l'application.

Des conditions environnementales extrêmes, p.ex., un taux d'humidité ou des températures excessivement élevés ou faibles, peuvent influencer l'activité de ce produit. L'apparition des symptômes peut être accélérée en présence de conditions chaudes et humides, et retardée dans des conditions très sèches ou très fraîches. Ce produit demeure toutefois très efficace aussi bien dans les conditions fraîches ou chaudes. Les mousses endurcies par le stress (la sécheresse ou le froid, p. ex.) sont moins sensibles à ce produit. Les applications devraient être effectuées lorsque la mousse est en période de croissance active.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Risques pour les humains et les animaux domestiques

Cause une irritation des yeux et de la peau. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux ou la peau.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Éliminer les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou lourdement contaminés par ce produit. Ne pas les réutiliser. Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maison. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Délai de sécurité après traitement

Interdire l'accès aux lieux traités aux personnes (autres que l'applicateur) et aux animaux

familiers pendant l'application. Ne pas pénétrer dans la zone traitée tant que la solution pulvérisée n'est pas complètement sèche.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : Ce produit est censé présenter une faible toxicité par voie orale et cutanée, et une toxicité modérée par inhalation. Il est censé être légèrement irritant pour la peau et très peu irritant pour les yeux. La prise en charge consiste généralement à éloigner la victime de la zone d'exposition et à administrer un traitement symptomatique et

des mesures de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Conserver ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Conserver dans le contenant d'origine seulement, au frais et au sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants avec prudence. Après l'utilisation partielle, replacer le couvercle et fermer hermétiquement. Pendant l'entreposage, isoler L'herbicide Valor pour éviter de contaminer les autres pesticides, les engrais et de l'eau. En cas de déversement, éviter le contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler 1-866-336-2983.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que (nom du produit) est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Valor, et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Valor ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Belchim Crop Protection Canada Inc. au 1-866-613-3336.

MODE D'EMPLOI:

MISES EN GARDE GÉNÉRALES

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles non visées telles que les légumes, fleurs, plantes ornementales, arbres, arbustes et toute autre plante que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive de la solution pulvérisée ou une couverture inadéquate des surfaces visées.
- Ne pas appliquer plus de 490 mL de produit (110 grammes de carfentrazone-éthyle, la principe actif) à l'hectare par application, ni plus de 440 g de principe actif à l'hectare par saison. L'intervalle minimum entre deux traitements généralisés consécutifs avec ce produit est deux (2) semaines.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

TOLÉRANCE DES GRAMINÉES À GAZON

Les graminées à gazon tolérantes à l'herbicide Valor sont énumérées ci-dessous. Belchim Crop Protection Canada, Inc. ne recommande pas l'application de ce produit sur les espèces non énumérées.

Agrostide stolonifère, agrostide fine, pâturin annuel

Une fois établies, ces graminées sont généralement tolérantes aux applications de l'herbicide Valor aux doses recommandées.

Surfaces de gazon récemment établies par semis, engazonnement ou plantation de rhizomes

L'herbicide Valor peut être appliqué sur l'agrostide stolonifère 7 jours ou plus après la levée lorsque cette graminée a été établie par semis et par plantation de rhizomes. On peut effectuer un semis ou un sursemis sur les zones traitées avec un jour après l'application.

PRÉPARATION DE LA CUVE DU PULVÉRISATEUR

Il est important que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer la cuve du pulvérisateur selon la marche à suivre indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide Valor. Si le pulvérisateur était entreposé ou inutilisé, purger la rampe de pulvérisation et les buses avec de l'eau propre avant de charger l'appareil avec les produits à appliquer.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

- L'herbicide Valor est une émulsion aqueuse contenant 224 grammes de principe actif par litre, et doit être mélangé avec de l'eau avant l'utilisation.
- Remplir la cuve du pulvérisateur aux $\frac{3}{4}$ avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche. Ajouter la quantité recommandée de l'herbicide Valor et remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. L'agitation mécanique ou par dérivation doit être suffisante pour assurer le maintien d'une solution de pulvérisation uniforme

pendant l'application.

- Éviter de laisser le mélange de l'herbicide Valor en attente pendant la nuit.
- Il n'est pas recommandé de faire un prémélange des solutions de l'herbicide Valor dans des réservoirs ravitailleurs.

DIRECTIVES CONCERNANT L'APPLICATION

Couverture de la culture

L'herbicide Valor est un herbicide de contact qui a peu ou pas d'activité résiduelle. Il ne produit des symptômes toxiques que sur les parties du bryum d'argent avec lesquelles il entre directement en contact. Il faut donc, pour maximiser l'efficacité de ce produit, choisir des buses et un volume de solution qui assurent une couverture complète et uniforme tout en limitant le plus possible la formation d'un brouillard. Les gouttelettes dont la taille dépasse 400 microns peuvent réduire la couverture et entraîner une perte d'efficacité contre le bryum d'argent. Le volume de pulvérisation devrait se situer entre 748 et 935 L/ha. Utiliser des volumes plus élevés en présence d'une population particulièrement dense de bryum d'argent ou d'un couvert végétal dense, ou lorsqu'il est difficile d'obtenir une couverture uniforme.

Traitements localisés (applications effectuées au moyen de pulvérisateurs manuels tels qu'un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur à pression à jet projeté)

Afin d'éviter la sur application lorsque l'on utilise un appareil manuel, utiliser des buses à jet plat et garder les buses à une hauteur uniforme conforme aux recommandations au-dessus du gazon. Éviter d'effectuer des mouvements de va-et-vient ou latéraux avec la buse. La tenir immobile au bout du bras et se déplacer vers l'avant, d'un pas régulier, sur la surface à traiter.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Si l'équipement n'est pas nettoyé à fond, la présence de résidus dans l'équipement servant au mélange, les cuves, les conduites, les rampes et les buses peut avoir des effets sur les plantes non visées. Comme l'herbicide Valor peut être très toxique pour les plantes ornementales sensibles, il est fortement recommandé de ne l'appliquer qu'au moyen d'un équipement réservé exclusivement aux herbicides pour le gazon.

Si ce n'est pas le cas, il faut suivre la procédure de nettoyage suivante :

1. Vider la cuve, les conduites et la rampe et laver à fond l'intérieur de la cuve de manière à déloger tous les sédiments et les résidus visibles, puis rincer et vidanger la cuve, les conduites, la rampe et les buses.
2. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter 1 litre d'ammoniac (contenant au moins 3 % de principe actif) par 100 litres d'eau. Remplir la cuve à pleine capacité et faire fonctionner le système de pulvérisation pendant au moins 15 minutes pour bien rincer les conduites, la rampe et les buses. Laisser la solution reposer dans la cuve, les conduites, la rampe et les buses pendant plusieurs heures ou jusqu'au lendemain.
3. Vider complètement le système de pulvérisation. Rincer la cuve avec de l'eau propre et la vidanger à travers les conduites et la rampe. Répéter le rinçage à l'eau propre et vidanger de nouveau. Retirer les buses et les tamis et les laver séparément dans une solution d'ammoniac.

- Ne pas appliquer les solutions de nettoyage ou les rinçures sur des gazons, des plantes ornementales, des jardins ou des cultures.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le nettoyage, communiquer avec Belchim Crop Protection Canada Inc. au 1-866-613-3336,
- S'il reste de petites quantités de l'herbicide Valor dans l'équipement de mélange, de chargement ou de pulvérisation nettoyés selon les directives ci-dessus, elles pourraient être libérées lors des traitements subséquents et pourraient potentiellement occasionner des effets sur la végétation non visée. Belchim Crop Protection Canada, Inc. décline toute responsabilité quant aux effets néfastes sur les plantes ou les cultures non visées.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPLICATION

Utiliser un pulvérisateur au sol dont la conception, le réglage et le fonctionnement permettent de pulvériser des gouttelettes de taille homogène sur la mousse. Régler les buses de manière à obtenir une couverture uniforme. Le chevauchement et les vitesses d'avancement plus lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser au départ, aux arrêts ou dans les virages) pourraient produire des doses plus élevées et occasionner une réaction du gazon.

L'herbicide Valor utilisé seul pour la suppression du bryum d'argent :

L'herbicide Valor peut être utilisé pour la destruction par contact et la suppression du bryum d'argent (*Bryum argenteum*) sur les verts et les tertres de départ constitués d'agrostide et de pâturin annuel (*Poa annua*) sur les terrains de golf. Pour supprimer le bryum d'argent, appliquer l'herbicide Valor à raison de 490 mL de produit à l'hectare. Commencer les applications lorsque le gazon est en période de croissance active et que les premiers signes de la présence du bryum d'argent sont visibles. Répéter à intervalles de 2 semaines. Ne pas appliquer plus de 440 g de m.a./ha par année.

Suppression sur de longues périodes :

Si nécessaire, on peut répéter les traitements toutes les deux semaines à une dose d'au moins 146 mL à l'hectare et d'au plus 490 mL de produit à l'hectare pour supprimer la mousse qui s'est rétablie, tant que l'on ne dépasse pas la dose annuelle maximale de 440 g de principe actif/ha par année.

- Utiliser un agent tensioactif non ionique tel que Agral 90 ou Ag-Surf, à raison de 0,25 % volume/volume (25 mL de tensioactif pour 100 litres d'eau) dans le mélange à pulvériser. Suivre les recommandations du fabricant du produit utilisé.
- Ne pas faire de mélanges en cuve avec d'autres herbicides pour la suppression du bryum d'argent. L'application sur un gazon constitué d'agrostide soumise à un stress causé par des températures particulièrement chaudes (> 32 °C) ou froides, une maladie, une infestation d'insectes ou un taux d'humidité très élevé ou très faible peut entraîner un jaunissement passager. *Poa annua* peut être endommagé par des doses supérieures à 146 mL à l'hectare.
- La plupart des variétés d'agrostide stolonifère sont tolérantes à l'herbicide Valor; toutefois, toutes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation exhaustive. Lorsque l'on souhaite utiliser l'herbicide Valor sur une variété d'agrostide stolonifère autre que Pennncross ou Crenshaw, confirmer d'abord la tolérance par une application sur

- une petite surface d'essai.
- Les pratiques culturales qui favorisent l'établissement d'une agrostide en santé contribuent aussi à éradiquer la mousse supprimée par le traitement l'herbicide Valor.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION ET ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3).

La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. NE PAS appliquer par voie aérienne.

ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION A LE SITE D'APPLICATION RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN DE GOLF.

C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur sont tenus de considérer tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la pulvérisation.

Il faut respecter les exigences suivantes concernant la gestion de la dérive de pulvérisation pour empêcher le déplacement hors cible des traitements appliqués sur le gazon.

Information concernant la taille des gouttelettes

La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La stratégie optimale de gestion de la dérive est d'appliquer les plus grosses gouttelettes possibles qui assurent une couverture et un rendement suffisants. L'application de gouttelettes plus grosses permet de réduire le potentiel de dérive, mais elle n'empêche pas la dérive lorsque les applications sont faites de manière inappropriée ou dans des conditions environnementales défavorables. (Voir le Vent, Température et humidité, et Inversions de température.)

Contrôle de la taille des gouttelettes

DV – Le DV est l'expression de la taille des gouttelettes du nuage de pulvérisation. La valeur du DV signifie que 50 % des gouttelettes sont plus grosses que la valeur exprimée, et que 50 % des gouttelettes sont plus petites que la valeur exprimée. Le nuage de pulvérisation optimal de l'herbicide Valor doit être de 450 microns, et moins de 10 % des gouttelettes doivent mesurer 200 microns ou moins.

Volume – Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé possible. Les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression – Ne pas dépasser les pressions recommandées par le fabricant des buses. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses. Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, utiliser des buses offrant un débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.

Nombre de buses – Utiliser le plus petit nombre possible de buses requis pour assurer une couverture uniforme.

Type de buse – Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buses, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive.

Hauteur d'application – Lorsqu'on effectue les traitements à la hauteur sécuritaire la plus basse, on réduit l'exposition des gouttelettes à l'évaporation et au mouvement du vent.

Vent – Le potentiel de dérive est à son plus bas lorsque la vitesse du vent est entre 5 et 16 km/h. Cependant, le potentiel de dérive à une vitesse du vent donnée est fonction de nombreux facteurs, notamment la taille des gouttelettes et le type d'équipement. Les traitements à moins de 5 km/h sont à éviter en raison de la variabilité de la direction du vent et du risque élevé d'inversion.

Ne pas appliquer l'herbicide Valor lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h.

REMARQUE : La topographie de la région peut influencer la configuration des vents. Chaque opérateur antiparasitaire doit se familiariser avec la configuration régionale des vents et la manière dont ils affectent la dérive de pulvérisation.

Température et humidité – Lorsqu'on effectue des traitements alors que l'humidité relative est faible, régler l'équipement afin de produire des gouttelettes plus grosses et de compenser pour l'évaporation. L'évaporation des gouttelettes est particulièrement forte lorsque les conditions sont à la fois chaudes et sèches.

Inversions de température – Ne procéder à aucun épandage de l'herbicide Valor pendant les inversions de température, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de température limitent le mélange vertical de l'air, si bien que les petites gouttelettes en suspension restent dans un nuage concentré. Ce nuage peut se diriger dans des directions imprévisibles à cause des vents légers variables habituellement présents lors des inversions. Les inversions de température se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est faible et par vent nul ou léger. Elles commencent à se former au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en signaler la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol ou grâce à un générateur de fumée installé sur un aéronef. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical de l'air.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitats terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Gazon	1	1	1	1	10

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Valor est une marque de commerce de Belchim Crop Protection Canada, Inc.